

RÉSOLUTION

La **Conférence mondiale des femmes d'IndustriALL** a pris acte de l'accord politique adopté à l'occasion du Congrès fondateur d'IndustriALL, en 2012, où IndustriALL s'est engagée à améliorer la représentation des femmes. Actuellement, les femmes occupent un tiers des sièges au sein du Comité exécutif d'IndustriALL, soit 20 places sur 60.

En 2014, trois conférences régionales d'IndustriALL - Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique et Afrique subsaharienne - ont adopté un quota de 40% de représentation féminine aux instances décisionnelles d'IndustriALL Global Union.

La Conférence soutient les 40% de représentation pour les femmes, qu'il convient d'inscrire dans les Statuts d'IndustriALL, au même titre que l'objectif de l'égalité de représentation pour les femmes à tous les échelons des organes décisionnels d'IndustriALL, y compris le Congrès, le Comité exécutif, le Comité des finances, les vérificateurs internes, les dirigeants élus (président et vice-présidents, secrétaire général et secrétaires généraux adjoints), ainsi que les dirigeants des secteurs. Il ne s'agit pas dans ce cas de simples chiffres mais bien de transformer les structures. Si nous tenons réellement à transformer le mouvement syndical, les femmes devront être encouragées à adhérer aux syndicats, ce qui sera d'autant plus facile à réaliser si les structures syndicales reflètent les membres qu'il convient d'attirer. Les femmes ont besoin de savoir que leur participation peut faire la différence.

La Conférence donne mandat au Comité des femmes pour définir les stratégies à mettre en œuvre d'ici au prochain Congrès mondial d'IndustriALL, en 2016, au Brésil, dans le but d'accroître la représentation des femmes au leadership d'IndustriALL, afin que les femmes puissent fournir un leadership de qualité dans tous les domaines de la prise de décision, depuis IndustriALL jusque dans ses moindres domaines de représentation. IndustriALL doit développer une culture de l'égalité entre hommes et femmes au sein des syndicats, en intégrant les femmes aux processus démocratiques et, plus particulièrement, à la prise de décision.

Par conséquent, la Conférence des femmes en appelle au Comité exécutif d'IndustriALL et au Groupe de travail sur les Statuts à explorer toutes les voies possibles pour atteindre l'objectif de 40%.

D'autre part, IndustriALL continuera d'organiser des campagnes et autres actions pour défendre les droits des femmes, pour combattre la violence à l'égard des femmes et pour garantir le droit de protection de la maternité.

En plus du quota, IndustriALL mettra au point un plan d'action soutenu par toutes les ressources nécessaires aux fins de mettre en œuvre un programme pour le renforcement des capacités des femmes dans tous les continents, afin que les femmes puissent agir sur le plan politique et avec efficacité dans tous les processus de représentation et domaines de négociation.

Les politiques de parité hommes-femmes ne doivent pas être traitées comme un simple complément mais les syndicats doivent s'approprier ces politiques. Il est important pour les femmes d'être non seulement des membres mais des dirigeantes de l'organisation. Il faut que cela cesse enfin de n'être qu'une aspiration et se convertisse en réalité.

Cette Conférence approuve la mise en place, à titre urgent, d'un groupe de travail qui reflète les différentes branches et régions. Le groupe de travail sera chargé d'élaborer des propositions concrètes visant la mise en œuvre des dispositions figurant dans la présente résolution soumise à la considération du Groupe de travail sur les Statuts et de l'Exécutif. La proposition initiale sera examinée en décembre 2015 et sera élaborée et débattue plus avant durant tout le cycle de vie du Groupe de travail sur les Statuts.